

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 16 décembre 2005
(convocation du 5 décembre 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GELLE Thierry
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain
M. BENOIT Jean-Jacques à M. MOULINIER Maxime
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise
M. BREILLAT Jacques à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine
M. CAZENAVE Charles à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. COLLET-LEJUIF Sylvie à M. FREYGEFOND Ludovic
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MILLET Thierry à M. MERCHERZ Jean
M. NEUVILLE Michel à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. PUJO Colette
Mme. PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard
M. REBIERE André à M. SIMON Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. SAINTE-MARIE Miche à M. ROUSSET Alain à partir de 12 H
Mme KEISER Anne-Marie à M. GRANET Michel à partir de 11 H 15

EXCUSES :

M. FERILLOT Michel

LA SEANCE EST OUVERTE

Régie de l'Abattoir - Revalorisation de certaines redevances d'abattage au 1er janvier 2006 - Adoption

Madame FAORO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2001/1078 du 9 novembre 2001, vous avez fixé le montant des redevances d'abattage selon le tableau ci-dessous, à dater du 1^{er} janvier 2002.

Espèces traitées	Au 1/1/2002 La tonne en € arrondi
Gros bovins	
- Jeudi	130,19
- Autres jours	118,00
- Abattages rituels	134,76
Tarifs dégressifs	
- 1 à 100 000 kgs/mois	118,00
- au-delà de 100 000 kgs/mois	72,26
Moutons	139,34
Agneaux	220,14
Chevaux	
- Lundi	134,76
- Autres jours	122,57
Porcs	
Tarifs dégressifs	
- 1 à 70 000 Kg/mois	89,03
- 70 001 à 140 000 kg/mois	84,46
- au-delà	81,41
Porcelets	293,31
Veaux	125,62
Abattages rituels	135,22

Aucune augmentation tarifaire n'a eu lieu depuis cette date, eu égard à celles qui ont dû être supportées au titre de l'enlèvement des déchets et imposées par la réglementation nationale.

Cependant et pour tenir compte de l'inflation, d'une part et de différents critères (jours d'abattage, abattage rituel, dégressivité en fonction du tonnage mensuel) d'autre part, il est proposé une majoration des redevances d'abattage ci-dessous de 2,5 % à compter du 1^{er} janvier 2006.

Dans ces conditions, les nouvelles redevances pourraient être les suivantes :

Espèces traitées	Redevance actuelle en €/tonne	Redevance au 1^{er} janvier 2006 en €/tonne
Gros bovins		
- Jeudi	130,19	133,44
- Autres jours	118,00	120,95
- Abattage rituel	134,76	138,13
Tarif dégressif		
- de 1 à 100 000 kg/mois	118,00	120,95
- au-delà	72,26	74,07
Moutons	139,34	142,82
Agneaux	220,14	225,64
Chevaux		
- de 0 à 30 000 kg/mois	128,82	132,04
- de 30 001 à 35 000	124,25	127,36
- de 35 001 à 35 000	119,67	122,66
- de 40 001 à 45 000	115,10	117,98
- de 45 001 à 50 000	110,53	113,29
- au-delà	105,95	108,60
Porcelets	293,31	300,64
Veaux	125,62	128,76
- abattage rituel	135,22	138,60

Quant aux prestations liées aux abattages familiaux, elles pourraient être modifiées de la manière suivante, eu égard à leur spécificité.

Espèces traitées	Redevance actuelle à l'unité	Redevance au 1^{er} janvier 2006 à l'unité
BOVINS	42,69 €	50,00 €
CHEVAUX	42,69 €	50,00 €
MOUTONS	18,29 €	20,00 €
PORCS	18,29 €	20,00 €
AGNEAUX	15,24 €	18,00 €
PORCELETS	15,24 €	18,00 €
VEAUX	27,44 €	35,00 €

Les autres redevances fixées par les délibérations antérieures restent inchangées.

En fonction de l'ensemble de ces éléments, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter cette nouvelle tarification et de l'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2006.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
20 DÉCEMBRE 2005**

M. JEAN-PIERRE FAVROUL

